

NOUS CONTACTER

T +33(0)4 72 33 03 03
encaissements@repam.fr

UG_27

REPAM GESTION
217 Cours Lafayette
CS 50313
69451 LYON Cedex 06
FRANCE

MONSIEUR LOIC FABRE
LIEU DIT CALMEJANE
46120 ST MAURICE EN QUERCY

Lyon, le 11/01/2026

ATTESTATION FISCALE MADELIN ANNÉE 2025

(Période du 01/01/2025 au 31/12/2025)

Loi du 11 Février 1994

Cotisations ouvrant droit à déduction dans les conditions fixées à
l'article 154 bis du Code Général des Impôts

Association souscriptrice : **Association des assurés de Repam**
Assureur : **MUTUALIA TERRITOIRES SOLIDAIRES**
Numéro de contrat : **R97 786219**
Numéro d'adhérent : **09379965**

Cette attestation précise le montant des cotisations appelées au titre de vos garanties Santé. La déductibilité ne peut intervenir que sous certaines conditions. Nous vous conseillons de consulter votre expert-comptable ou votre courtier d'assurance pour plus de précisions **et de conserver ce document en vue de votre déclaration de revenus.**

Date d'effet du contrat	Nature du contrat	Montant des cotisations versées en €(*)
05/10/2021	Santé	239,76

Le service Adhésion et vie du contrat

(*) Le bénéfice de la déduction est subordonné au respect des plafonds visés par l'article 154bis du code général des Impôts ainsi qu'à l'obligation d'être à jour des cotisations aux régimes obligatoires maladie et vieillesse.

Les frais de prélèvement ainsi que les droits associatifs ne sont pas déductibles.